



PNUÉ

SAICM/OEWG.2/3

Distr. : générale  
29 septembre 2014



Approche stratégique  
de la gestion internationale  
des produits chimiques

Français  
Original : anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée  
de la Conférence internationale sur la gestion  
des produits chimiques**

**Deuxième réunion**

Genève, 15–17 décembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une  
gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020**

**Résumé des résultats des ateliers régionaux d'établissement  
des priorités de l'Approche stratégique en 2013-2014  
et des résolutions issues des réunions régionales**

**Note du secrétariat**

1. Des réunions régionales de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques se sont tenues entre août 2013 et mars 2014 dans les cinq régions de l'Organisation des Nations Unies. Chaque réunion comportait un volet d'établissement des priorités se présentant sous la forme d'un atelier consultatif axé sur une série de questions. Les participants à quelques-unes des réunions régionales ont également adopté des résolutions sur de nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets particuliers.
2. Le secrétariat a l'honneur de communiquer dans l'annexe à la présente note un résumé des résultats communs de ces ateliers d'établissement des priorités ainsi qu'un résumé des résolutions susmentionnées.
3. S'agissant des résultats des ateliers, le résumé rend compte des réalisations de l'Approche stratégique observées dans plusieurs régions à la fois et dresse une liste de 11 éléments qui se sont révélés indispensables pour la gestion des produits chimiques dans toutes les régions.
4. Il donne également un aperçu des sujets apparaissant dans les résolutions de deux réunions régionales ou plus, à savoir : les perturbateurs endocriniens; le financement de l'Approche stratégique; les pesticides hautement dangereux et les peintures au plomb. Les résolutions individuelles figurent dans les rapports des réunions régionales au cours desquelles elles ont été adoptées.
5. Dans le cadre des préparatifs de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner et prendre en considération les résultats des ateliers régionaux d'établissement des priorités et des réunions régionales, y compris leur utilité au plan de l'élaboration plus poussée des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques (voir SAICM/OEWG.2/4).

---

\* SAICM/OEWG.2/1.

## Annexe

# Résumé des résultats des ateliers régionaux d'établissement des priorités de l'Approche stratégique en 2013-2014 et des résolutions issues des réunions régionales

## I. Introduction

1. Selon le paragraphe 26 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, « il sera essentiel de poursuivre efficacement la mise en œuvre de l'Approche stratégique entre les réunions de la Conférence, en s'appuyant sur ses méthodes de travail transparentes, multipartites et multisectorielles ». Le paragraphe 26 a) rappelle le rôle significatif joué par les réunions régionales dans l'élaboration de l'Approche stratégique et note que ces réunions « faciliteront les contributions aux activités relevant de l'Approche stratégique, les préparatifs des réunions futures de la Conférence et l'échange de compétences techniques et d'informations au niveau régional ».
2. Depuis la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, de telles réunions se sont tenues dans toutes les régions, comme indiqué ci-dessous :
  - a) Amérique latine et Caraïbes : Mexico, 19-23 août 2013;
  - b) Europe centrale et orientale : Skopje, 23-27 septembre 2013;
  - c) Afrique : Pretoria, 18-22 novembre 2013;
  - d) UE-JUSSCANNZ<sup>a</sup> : Paris, 14 février 2014;
  - e) Asie-Pacifique : Kuala Lumpur, 23-27 mars 2014.

## II. Résultats des ateliers régionaux d'établissement des priorités de l'Approche stratégique

3. Chacune des réunions régionales comprenait un volet d'établissement des priorités constitué d'un atelier portant sur une série de questions énoncées dans un « document cadre de consultation » distribué aux participants. Les questions étaient conçues pour stimuler le débat et contribuer à l'élaboration des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. Les sujets abordés comprenaient les résultats produits par l'Approche stratégique à ce jour, les éléments fondamentaux de la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national, et les lacunes ainsi que les priorités en matière d'action.
4. Le présent résumé donne un aperçu des thèmes communs ressortant des ateliers d'établissement des priorités des cinq régions.
5. La liste des succès notables obtenus par l'Approche stratégique dans trois régions ou plus se présente comme suit :
  - a) Quatre régions ont déclaré avoir fait des progrès au plan de la gouvernance, qui ont permis d'intensifier « la coopération en matière de gestion rationnelle des produits chimiques entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile aux niveaux national, régional et mondial » conformément au paragraphe 16 n) de la Stratégie politique globale. Elles ont en particulier cité un renforcement de la collaboration régionale, des relations de collaboration entre les gouvernements et l'industrie, de la coopération interorganisations et de l'élaboration commune d'outils d'appui à la mise en œuvre au niveau national destinés aux entités participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
  - b) Trois régions ont déclaré avoir fait des progrès dans :
    - i) Le renforcement des capacités et mécanismes globaux et régionaux facilitant la gestion rationnelle des produits chimiques;

<sup>a</sup> Union européenne, Japon, États-Unis d'Amérique, Suisse, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

- ii) Les mesures d'intégration de la gestion des produits chimiques aux stratégies d'aide au développement, de développement durable et de réduction de la pauvreté;
- iii) L'établissement de profils nationaux et la mise en œuvre de plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
- iv) Le renforcement des cadres politiques, juridiques et réglementaires et la promotion du respect et de l'application effective de ces derniers;
- v) Les mesures encourageant et appuyant la participation active et véritable de tous les secteurs de la société civile, en particulier les femmes, les travailleurs et les communautés autochtones, aux processus réglementaires et autres processus décisionnels ayant trait à la sécurité chimique;
- vi) Le renforcement des connaissances et de l'information, en particulier des activités d'enseignement, de formation et de sensibilisation.

6. Les participants ont également recensé les domaines d'importance cruciale pour la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelon national dans lesquels des efforts supplémentaires sont requis pour réaliser l'objectif à l'horizon 2020. Il s'en est dégagé un ensemble commun de 11 éléments de base, qui ont tous été cités par quatre au moins des cinq régions, à savoir :

- a) Une aptitude renforcée à faire face aux accidents chimiques, y compris les intoxications (réduction des risques);
- b) L'évaluation des risques chimiques en recourant aux meilleures pratiques (réduction des risques et renforcement des connaissances et de l'information);
- c) La collecte de données et d'informations s'étendant sur toute la durée du cycle de vie et la disponibilité de systèmes permettant de les partager avec toutes les parties concernées (renforcement des connaissances et de l'information);
- d) La mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (renforcement des connaissances et de l'information);
- e) La surveillance et l'évaluation des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement (renforcement des connaissances et de l'information);
- f) Des cadres politiques tenant compte du cycle de vie des produits chimiques et des déchets (gouvernance);
- g) Les mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux d'application et de respect (gouvernance);
- h) L'application des conventions internationales pertinentes (gouvernance);
- i) Des cadres institutionnels solides et des mécanismes de coordination entre les parties concernées (gouvernance);
- j) La participation et la responsabilisation de l'industrie, en particulier la mise en place de politiques et systèmes de recouvrement des coûts et l'incorporation de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et pratiques des entreprises (objectifs transversaux);
- k) La prise en compte de la gestion des produits chimiques dans les processus budgétaires et les plans de développement nationaux (renforcement des capacités et coopération).

7. L'identification de ces 11 éléments laisse poindre la possibilité d'utiliser leur réalisation au niveau national comme mesure des progrès vers l'objectif fixé pour 2020. Il serait alors nécessaire de les examiner et de les évaluer plus avant.

8. Les participants ont en outre déterminé les lacunes et les priorités dans la réalisation des éléments fondamentaux de la gestion rationnelle des produits chimiques. Les lacunes partagées par plusieurs régions sont énumérées dans le tableau ci-après.

9. Aucun des ateliers régionaux, sauf celui de l'Europe centrale et orientale, n'a produit une liste de mesures classées par ordre de priorité, bien souvent par manque de temps. Les mesures envisagées par

chaque région figurent dans la compilation des problèmes régionaux en matière de produits chimiques (SAICM/OEWG.2/INF/3) et ne sont pas abordées dans le présent résumé.

### Lacunes recensées à deux ateliers régionaux d'établissement des priorités ou plus

<i>Éléments de base</i>	<i>Objectif de la Stratégie politique globale</i>	<i>Lacunes constatées par deux régions ou plus</i>
1. Aptitude renforcée à faire face aux accidents chimiques, y compris les intoxications	Réduction des risques	Nombre insuffisant de centres anti-poison Les centres existants peuvent, dans certains cas, ne pas être pleinement opérationnels ou manquer de capacité. Absence de suivi
2. Évaluation des risques chimiques en recourant aux meilleures pratiques	Réduction des risques et renforcement des connaissances et de l'information	Compréhension insuffisante des méthodes d'analyse des risques, de leurs applications et des évaluations aux fins de prise de décisions sur les nouvelles questions se faisant jour Absence d'orientations et de méthodologies relatives à l'évaluation des risques
3. Collecte de données et d'informations pendant toute la durée du cycle de vie et disponibilité de systèmes permettant de les partager avec toutes les parties concernées	Renforcement des connaissances et de l'information	Connaissance limitée des centres d'information et bases de données disponibles concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et accès insuffisant à ces derniers Gestion inadéquate de l'information au niveau national (bases de données non actualisées, pas de partage des informations avec toutes les parties concernées selon une démarche portant sur le cycle de vie, etc.) Absence d'informations, en particulier sur les substances chimiques incorporées dans les produits Insuffisance des connaissances et de la formation sur les bases de données existantes et leur utilisation Manque d'harmonisation des informations Absence de bases de données fiables
4. Mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Renforcement des connaissances et de l'information	Prise de conscience et connaissance insuffisantes de l'utilisation du Système général harmonisé chez les principaux intéressés, en particulier les services des douanes et de contrôle des frontières et les ministères et organismes chargés du commerce Capacité de mise en œuvre variable au sein d'une même région
5. Surveillance et évaluation des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement	Renforcement des connaissances et de l'information	Absence de budget Absence d'un réseau de collaboration bien développé permettant d'appuyer la surveillance et la recherche à l'échelle régionale. Les informations ne sont pas partagées
6. Cadres politiques tenant compte du cycle de vie des produits chimiques et des déchets	Gouvernance	Absence ou insuffisance des cadres législatifs et réglementaires de base
7. Mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux d'application et de respect	Gouvernance	Absence ou insuffisance des cadres législatifs et réglementaires de base
8. Application des conventions internationales pertinentes	Gouvernance	Manque de coordination, en particulier au niveau national Non-exécution des plans de mise en œuvre Non-ratification
9. Cadres institutionnels solides et mécanismes de coordination entre les parties concernées	Gouvernance	Besoin de créer officiellement des comités intersectoriels pluridisciplinaires nationaux ou de renforcer ceux qui existent Engagement plurisectoriel limité Besoin d'une plus grande amélioration de la participation, de la coopération et de la coordination chez tous les acteurs concernés
10. Participation et responsabilisation de l'industrie	Objectifs transversaux	Utilisation insuffisante d'instruments économiques

<i>Éléments de base</i>	<i>Objectif de la Stratégie politique globale</i>	<i>Lacunes constatées par deux régions ou plus</i>
11. Prise en compte de la gestion des produits chimiques dans les processus budgétaires et les plans de développement nationaux	Renforcement des capacités et coopération technique	Prise de conscience insuffisante de l'étendue du problème et du coût de l'inaction Manque de volonté politique Manque d'inclusion et d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification et les politiques en matière de développement ainsi que dans les plans de développement durable

### III. Résumé des résolutions issues des réunions régionales

10. Les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions à plusieurs des réunions régionales :
- Perturbateurs endocriniens (Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique);
  - Financement de l'Approche stratégique (Afrique et Asie-Pacifique);
  - Pesticides hautement dangereux (Amérique latine et Caraïbes et Afrique);
  - Peintures au plomb (Afrique et Asie-Pacifique).
11. Les résolutions individuelles figurent dans les rapports des réunions régionales au cours desquelles elles ont été adoptées.
12. Les résolutions sur les perturbateurs endocriniens adoptées par les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique renforcent la section F, relative aux perturbateurs endocriniens, de la résolution III/2, de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques concernant les nouvelles questions de politique générale. Elles invitent, entre autres, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sous réserve de la disponibilité de ressources, à : a) établir un rapport sur les perturbateurs endocriniens incluant des contributions régionales axées sur la situation et les besoins des pays en développement et des pays à économie en transition; et b) recommander un ensemble d'activités dynamiques de sensibilisation au problème des perturbateurs endocriniens. Un projet de résolution similaire a été présenté pour examen à la réunion régionale des pays d'Europe centrale et orientale. Cette résolution n'a pas été adoptée mais les participants à la réunion ont convenu que ses éléments revêtaient une grande importance pour la région.
13. Dans toutes les régions, les participants ont souligné la nécessité d'un financement stable et prévisible au niveau tant national que mondial pour accomplir le mandat et l'objectif de l'Approche stratégique dans la période allant jusqu'en 2020. Les régions de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique ont adopté des résolutions spécifiques sur le financement de l'Approche stratégique dans lesquelles les participants se déclaraient préoccupés par l'insuffisance des ressources disponibles pour la mise en œuvre de cette dernière et encourageaient les gouvernements à inclure systématiquement la gestion des produits chimiques dans les plans de développement nationaux. Par suite du déplacement marqué de la production de substances chimiques vers la région de l'Asie-Pacifique, la nécessité d'une plus grande participation de l'industrie par le biais de partenariats a été mise en relief comme moyen d'acquérir des connaissances spécialisées et d'obtenir des financements pour des initiatives menées dans cette région, y compris l'internalisation des coûts associés à la gestion des produits chimiques. La région de l'Afrique a également encouragé l'inclusion de mécanismes de recouvrement des coûts dans les législations nationales. Sa résolution préconisait en outre de mettre davantage à contribution les autres sources de financement telles que la Banque africaine de développement et la Banque ouest-africaine de développement.
14. Les résolutions sur les pesticides hautement dangereux adoptées par les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Afrique invitaient l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à établir un document d'information adapté à la situation et aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition sur les solutions moins risquées utilisables à la place de ces pesticides. Elles encourageaient également les pays à mener des enquêtes sur les pesticides hautement dangereux et recommandaient aux comités de coordination respectifs de se servir de ces enquêtes pour présenter des exemples réussis de coopération intersectorielle axée sur l'élimination progressive de ces substances. Elles préconisaient en outre la mise en place d'un centre d'échange d'informations en ligne concernant les homologations de pesticides hautement dangereux et les restrictions

et interdictions imposées sur leur utilisation dans chaque région. Des projets de résolution similaires ont été présentés pour examen aux réunions régionales pour l'Asie-Pacifique et l'Europe centrale et orientale. Ces résolutions n'ont pas été adoptées mais les participants à ces réunions ont convenu qu'il importait de prendre des mesures sur la question. Par ailleurs, les participants à la réunion de la région de l'Asie-Pacifique ont, dans leur rapport, invité les pays à réaliser des enquêtes et encouragé l'échange d'informations sur les pesticides hautement dangereux.

15. Les participants aux réunions des régions de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, de l'Europe centrale et orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont tous encouragé l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation et de formation dans le cadre des efforts globaux concernant les peintures au plomb. Les participants aux réunions des régions de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique ont adopté des résolutions à ce sujet exprimant le soutien de ces régions à l'introduction de cadres réglementaires pour faire cesser la fabrication, les importations, les exportations, la vente et l'utilisation de peintures au plomb; soumettre les peintures à des tests de toxicité; et améliorer les capacités en matière de collecte de données. La région de l'Afrique a en outre lancé un appel aux fabricants, importateurs et distributeurs de peintures pour qu'aucune peinture au plomb ne soit plus fabriquée, importée, exportée, vendue et utilisée.

#### **IV. Conclusion**

16. Le présent résumé rend compte des réalisations de l'Approche stratégique observées dans plusieurs régions à la fois et dresse une liste de 11 éléments essentiels pour la gestion rationnelle des produits chimiques, avec les lacunes et mesures prioritaires correspondantes. Il donne une idée générale des progrès accomplis et des priorités dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et contribue à la mise au point des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques (voir SAICM/OEWG.2/4). Son but est d'aider les parties concernées dans la prise de décisions en recensant et en mettant en relief les thèmes communs qui se sont fait jour dans toutes les régions.

---